



BOUC VOLLEY

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU LICENCIÉ

SAISON 2025-2026

Pour le bon fonctionnement du club, le BOUC Volley a mis en place une charte pour chaque licencié adulte, licencié jeune (et ses parents ou son responsable légal). Le joueur adulte, jeune (et son responsable légal), s'engage à respecter cette charte.

Les quatorze commandements tu suivras :

1. PAS DE PROTOCOLE SANITAIRE EN COURS **(Sauf évolution en cours de saison)**

2. Je viens à l'entraînement et prévois ma tenue de sport + une bouteille d'eau ;
3. Je préviens mon entraîneur de mon absence ou retard à l'entraînement, et quand je ne peux pas participer aux matches ;
4. Je participe à l'installation et au rangement du matériel ;
5. Je dois accepter les observations de mon entraîneur, seul juge en capacité à diriger l'entraînement ou manager un match ;
6. En match, j'écoute les consignes de mon entraîneur et non celles d'une autre personne (parents, public) ;
7. En match, j'accepte les décisions de l'arbitre ;
8. En match, je reste digne dans la victoire comme dans la défaite ;
9. En match, je respecte l'adversaire, je reste fair-play, et je les salue en fin de match, quel que soit mon état d'esprit ;
10. A chaque fin de match, je rends mon maillot de match ;
11. Je respecte les règles essentielles de politesse, mes coéquipiers(ères) et les consignes/observations de mon entraîneur ;
12. Pour les licenciés M13, M15, M18, M21 et seniors : je participe à la vie du club, en arbitrant les matches jeunes à domicile, en tenant une table de marque, **au nettoyage des véhicules du club**, etc. ;
13. Je prends soin du matériel avec lequel je m'entraîne, je respecte les infrastructures mises à ma disposition ;
14. Je participe aux manifestations du club (Assemblée générale, galette, fête, etc.)

Sanctions : Seront immédiatement sanctionnés :

- toutes dégradations sans aucune exception (matériel, installations sportives, véhicules...) ;
- le non-respect de tous les acteurs du volley (bénévoles, dirigeants, entraîneurs, parents accompagnateurs, arbitres, jeunes arbitres, adversaires, spectateurs, etc.) ;
- le refus de jouer dans l'équipe composée par l'entraîneur sans raison valable ;
- les joueurs et joueuses responsables du forfait de leur équipe par leur absence non justifiée, sauf cas de force majeure (maladie, etc.) ;
- En cas de carton rouge, le Conseil d'administration décidera si l'amende sera redevable ou non par le joueur (cela concerne les licenciés Jeunes pour les matches Coupe de France, et tout licencié évoluant en équipes seniors).

Coupon à rendre aux entraîneurs (gardez la charte)

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU LICENCIÉ 2025-2026

Nom, Prénom du licencié :

Pour les licenciés mineurs, Nom du représentant légal :

Date, Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date, Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

